**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**--**

**INETRVENTION AU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

**New York, le 23 septembre 2025**

***Traduction – Seul le prononcé fait foi***

**[all-French]**

Nous sommes confrontés à l’un des chapitres les plus sombres de l’histoire du conflit israélo-palestinien.

Près de deux ans après les horribles attaques terroristes du Hamas du 7 octobre et la dévastatrice riposte militaire israélienne qui s’en est suivie, la violence ne fait que s’intensifier dans le Territoire palestinien occupé, faisant peser de graves menaces contre la paix et la sécurité régionales et mondiales.

L’assaut militaire d’Israël à Gaza City exacerbe une crise humanitaire déjà catastrophique.

Un nombre incalculable de civils palestiniens tout comme les otages toujours retenus sont piégés sous un bombardement incessant, et privés de nourriture, d’eau, d’électricité et de médicaments.

La famine est une réalité – la population étant sans cesse contrainte de se déplacer et affamée.

Les qualificatifs d’intenable et moralement et juridiquement indéfendable ne suffisent pas à décrire l’ampleur de la souffrance humaine.

J’ai appelé à maintes reprises à un cessez-le-feu permanent et immédiat ; à la libération immédiate et sans condition de tous les otages ; à un accès humanitaire immédiat, inconditionnel et sans entrave.

Les résolutions de l’ONU continuent d’être balayées d’un revers de main. Le droit international humanitaire est bafoué. L’impunité domine. Et notre crédibilité collective est sapée.

La violence se propage – de Gaza à la Cisjordanie occupée, et au-delà, touchant plusieurs pays de la région – et, récemment, même le Qatar.

Les efforts déployés par le Qatar, l’Égypte et les États-Unis pour parvenir à un cessez-le-feu et à un accord sur la libération des otages ont essuyé un sérieux revers le 9 septembre.

L’attaque israélienne a constitué non seulement une violation de la souveraineté et de l’intégrité territoriale du Qatar – mais aussi une menace pour les normes et les mécanismes mêmes sur lesquels reposent la diplomatie et le règlement des conflits.

Excellences,

La viabilité de la solution à deux États s’érode inexorablement, atteignant aujourd’hui son niveau le plus critique depuis plus d’une génération.

L’expansion incessante de la colonisation. L’annexion de facto. Les déplacements forcés.

Des cycles de violence meurtrière – notamment de la part de colons extrémistes – enracinent une occupation israélienne illégale et nous rapprochent dangereusement d’un point de non-retour.

L’approbation récente par Israël de la construction de colonies dans la zone E1 est particulièrement alarmante.

Si elle est mise en œuvre, elle scinderait la Cisjordanie occupée – détruisant la contiguïté territoriale d’un État palestinien.

Les colonies israéliennes ne sont pas seulement une question politique – elles constituent une violation flagrante du droit international.

Dans le même temps, l’Autorité palestinienne traverse une crise existentielle.

Les pressions budgétaires, politiques et institutionnelles l’empêchent de fonctionner correctement.

La rétention par Israël des recettes fiscales et douanières, l’asphyxie de l’économie palestinienne et la forte baisse de l’aide des donateurs empêchent l’Autorité palestinienne de verser des salaires ou de fournir des services essentiels.

Il est urgent d’apporter un appui international – financier et politique – pour stabiliser la situation de l’Autorité palestinienne et préserver sa viabilité en tant que partenaire pour la paix.

Pourtant, au milieu des ténèbres, une lueur d’espoir est née hier grâce à la reprise de la Conférence internationale de haut niveau sur la solution des deux États.

Je félicite la France et l’Arabie saoudite d’avoir coprésidé cette réunion importante et d’avoir contribué à relancer la dynamique politique.

Je salue la reconnaissance de l’État de Palestine par un nombre croissant de pays, dont des membres permanents du Conseil de sécurité, la France et le Royaume-Uni.

C’est le chemin le plus sûr vers une solution des deux États – Israël et un État de Palestine indépendant, souverain, démocratique, viable et contigu – vivant côte à côte en paix et en sécurité, sur la base des lignes d’avant 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États, conformément au droit international et aux résolutions de l’ONU.

Nous devons saisir cet élan.

Ce que l’on appelle « le jour d’après » à Gaza doit être ancré dans le droit international, rejeter toute forme de nettoyage ethnique, et tracer un horizon politique clair vers une solution viable à deux États.

Et comme je l’ai dit ce matin à l’Assemblée générale, il nous faut de toute urgence inverser les tendances dangereuses à l’œuvre sur le terrain.

L’expansion incessante des colonies et la violence des colons, ainsi que la menace imminente d’annexion, doivent cesser.

Les appels de la Cour internationale de Justice doivent être entendus – y compris celui demandant à Israël de cesser immédiatement les activités de colonisation et de mettre fin à sa présence illégale dans le Territoire palestinien occupé.

L’occupation illicite doit cesser.

Et il nous faut soutenir les institutions palestiniennes – sur les plans politique et financier – afin d’assurer la stabilité budgétaire et leur permettre de mener les réformes nécessaires.

Excellences,

On ne bâtira jamais une paix juste et durable en ajoutant de la violence à la violence.

La paix exige un engagement collectif – en faveur de la diplomatie, du droit international, et de la dignité de chaque être humain.

Il incombe au Conseil de Sécurité de prendre les mesures nécessaires.

Et il incombe à chaque membre de ce Conseil d’assumer ses responsabilités.

Ne laissons pas cette mince occasion nous échapper.

Je vous remercie.